

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION MUNICIPALE N° 2023-10-160
Avenant 1 à la Mission de maîtrise d'œuvre
pour les travaux d'aménagement du poste de
Police Municipale avec ERIC PAYAN
ARCHITECTE**

Le Maire de la Ville de Morières-Lès-Avignon,
Vu l'article 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,
Vu la délibération du conseil municipal n°20-07-021 du 10 juillet 2020, parvenue en
Préfecture de Vaucluse le 17 juillet 2020 donnant délégation au maire, conformément aux
dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°2021-02-022 du 02 février 2021, parvenue en
Préfecture de Vaucluse le 09 février 2021,

Considérant qu'il convient de modifier le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise
d'œuvre pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du
poste de Police Municipale,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un avenant au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les
travaux d'aménagement du poste de Police Municipale, avec ERIC PAYAN Architectes, Mas
Valmont des Baux, chemin de Servannes, BP 40202, 13635 Arles Cedex, afin de passer au
forfait définitif de rémunération. La prise en compte de cette considération a une incidence
financière et implique une plus-value (+13 256.57€HT).

Article 2 : Le reste des pièces et conditions du marché initial demeurent inchangés

Article 3: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente
décision, dont il sera rendu compte au prochain conseil municipal. La présente décision peut
faire l'objet d'un recours par excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture.

Fait à Morières les Avignon, le 09 octobre 2023

Le Maire

Grégoire SOUCHE



HOTEL DE VILLE